



## Communiqué de presse

### Accompagner les étudiant·es étranger·es avec ou sans papiers

*Parution d'un guide de solidarité contre les politiques de restriction d'accès à l'Université*

Nos organisations, syndicats et associations, constatent avec inquiétude la mise en œuvre d'un nouvel arsenal de mesures restrictives contre les étranger·es avec ou sans papiers en France. Le projet de loi "pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" porté par le ministre de l'intérieur, actuellement en discussion parlementaire, vise à nouveau à réprimer les étranger·es et à restreindre leurs droits. Or, cette offensive s'articule avec un ensemble de politiques auxquelles l'Université n'échappe pas : les mesures dissuasives, les barrières à l'accès aux droits et la précarisation fragilisent la vie et mettent en péril les projets des personnes étrangères avec ou sans papiers.

La dégradation du service public de l'Université et la réduction des ressources, des personnels et enseignant·es portent atteinte à l'accès aux études de tous et toutes. Pour les étudiant·es étranger·es avec ou sans papiers, la situation est de plus en plus invivable du fait de l'augmentation démesurée des frais d'inscription (prévue par le plan "Bienvenue en France"), la restriction des visas, ou encore les difficultés au moment du renouvellement des titres de séjour "étudiant".

Ils et elles vivent dans un stress et une inquiétude permanents, subissent une atmosphère de suspicion constante ainsi que des ruptures de droits, vivent dans la vulnérabilité tant économique que psychique. Ces barrières à l'accès à l'université pour les étudiant·es étranger·es participent d'un système de précarisation, d'exclusion, qui assigne les personnes étrangères en France à des emplois peu qualifiés, en rendant extrêmement difficile l'accès aux cours de français, aux formations diplômantes, à la reconnaissance de compétences.

Les associations et collectifs de défense des droits des personnes étrangères et du service public de l'université s'opposent fermement à cette politique. Nous affirmons notre volonté collective de défendre l'inconditionnalité du service public universitaire et le droit à l'éducation. Nous défendons une université ouverte et critique qui refuse comme critère de sélection l'origine, ni genre, la nationalité, la couleur de peau ou le statut administratif. Un lieu de partage, d'apprentissage et de formation qui prend seulement en compte les compétences académiques, les parcours et les projets, et qui accompagne tous et toutes les étudiant·es.

Nous luttons pour que soit reconnu à toute personne étrangère avec ou sans papiers un droit à l'instruction et au respect de ses droits fondamentaux.

Notre objectif commun est de préserver une l'université comme service public accueillant, mais aussi à partir de l'université pour une société plus démocratique et plus juste. C'est pourquoi nous avons collectivement écrit un guide destiné aux personnels, aux associations, aux syndicats de personnels et d'étudiant·es des universités. Cet ouvrage a pour but de donner des clés au plus grand nombre de personnels de l'enseignement supérieur pour accompagner non seulement les étudiant·es exilé·es mais également tou·tes les étudiant·es étranger·es, quel que soit leur statut, à surmonter les obstacles à leur reprise d'études.

Défendre un enseignement supérieur ouvert, c'est :

- défendre la possibilité pour les étudiant·es exilé·es d'étudier dans des conditions dignes et justes pendant la durée de leurs études, sans subir la menace constante de la perte de leur droit au séjour ;
- défendre des droits équitables entre étudiant·es étranger·es avec ou sans papiers et étudiant·es français·es, notamment au regard des aides sociales et du droit au travail ;
- défendre la possibilité pour les jeunes majeur·es déjà scolarisé·es en France de poursuivre des études supérieures sans entraves ;
- lutter contre les préjugés et le mépris au sein de nos institutions ;
- défendre la régularisation des étudiant·es sans-papiers ;
- défendre la possibilité de rester durablement, de changer de statut et de s'installer ;
- garantir un droit à l'apprentissage du français au-delà de la communication basique, et un accès inconditionnel à la formation académique ou professionnelle des nouveaux et nouvelles arrivant·es, quel que soit leur statut administratif.

**Ce guide vise à être diffusé le plus largement possible afin de former un maximum de personnes à l'accompagnement des étudiantes et étudiants étrangers, avec ou sans papiers. Il affirme le projet d'une université ouverte, critique et publique, pour un accès équitable à l'enseignement supérieur, sans discrimination ni marchandisation.**

*Contacts presse:*

Sofia Dagna, responsable plaidoyer et mobilisation, Union des Etudiants Exilés, [sofia.dagna@ueefrance.org](mailto:sofia.dagna@ueefrance.org), 06 52 98 62 78

Solène Ducci, avocate et membre du Gisti, [ducci@gisti.org](mailto:ducci@gisti.org), 06 77 76 88 85

David Rozen-Rechels, Sud Éducation Paris, [david.rozenrechels@gmail.com](mailto:david.rozenrechels@gmail.com)